



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 16 novembre 2021  
affiché ou publié le mardi 16 novembre 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211115-lmc1H25853H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25853H1

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 152-21 C

**Objet : RS - Adoption d'une convention de service comptable et financier pour la période 2021-2023 entre Grand Chambéry et le service de gestion comptable de Chambéry**

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 49

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmais à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Bruno Stellian

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 152-21 C

objet **RS - Adoption d'une convention de service comptable et financier pour la période 2021-2023 entre Grand Chambéry et le service de gestion comptable de Chambéry**

---

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose que le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le président de Grand Chambéry et le responsable du service de gestion comptable de Chambéry souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Un état des lieux réalisé en commun et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions conjointes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir les actions à engager et les domaines à prioriser.

A cet effet, il est proposé de contractualiser les engagements réciproques et de fixer une série d'objectifs organisés autour de cinq axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- optimiser la chaîne de dépenses,
- optimiser la chaîne de recettes,
- renforcer la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier,
- développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans les 17 fiches annexées à la présente convention :

- action 1.1 – optimisation de la circulation de l'information,
- action 1.2 – accès aux applications informatiques,
- action 1.3 – accueil des nouveaux agents,
- action 1.4 – création de groupes de travail mixtes thématiques,
- action 2.1 – contrôle hiérarchisé de la dépense,
- action 2.2 – maîtrise du délai global de paiement,
- action 3.1 – seuil d'émission des titres de recettes,
- action 3.2 – qualité d'émission des titres,
- action 3.3 – exécution rapide et adaptée des poursuites,
- action 3.4 – amélioration du rythme d'émission des titres après encaissement des recettes,
- action 4.1 – maîtrise du calendrier de production des comptes,
- action 4.2 – mise à jour de l'actif,
- action 5.1 – réalisation d'analyse financière rétrospective,
- action 5.2 – optimisation de la gestion de trésorerie,
- action 5.3 – conseil en matière d'emprunt,
- action 5.4 – conseil en fiscalité,
- action 5.5 – conseil en fiscalité directe locale – assiette fiscale.

Un bilan annuel réalisé conjointement, lors du comité de suivi, permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre. Le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises.

**Vu** l'avis de la commission des finances du 26 octobre 2021,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la convention de service comptable et financier pour la période 2021-2023 entre Grand Chambéry et le service de gestion comptable de Chambéry,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention et tout autre document à intervenir dans ce cadre et de recevoir tout pouvoir à cette effet.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 152-21 C

**Objet de l'acte** : RS - Adoption d'une convention de service comptable et financier pour la période 2021-2023 entre Grand Chambéry et le service de gestion comptable de Chambéry

**Thème Préfecture** : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

**Date de l'acte** : 15 novembre 2021

**Annexe(s)** : Annexe 1.0, Annexe 1.1, Annexe 1.2, Annexe 1.3, Annexe 1.4, Annexe 2.1, Annexe 2.2, Annexe 3.1, Annexe 3.2, Annexe 3.3, Annexe 3.4, Annexe 4.1, Annexe 4.2, Annexe 5.1, Annexe 5.2, Annexe 5.3, Annexe 5.4, Annexe 5.4B, Annexe 5.5, Convention

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20211115-lmc1H25853H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H25853H1

**Date de transmission en Préfecture** : 16 novembre 2021

**Date de réception en Préfecture** : 16 novembre 2021

**Période d'affichage** : du au